

Référence : C.N.347.2017.TREATIES-XIX.49 (Notification dépositaire)

ACCORD INTERNATIONAL DE 2015 SUR L'HUILE D'OLIVE ET LES OLIVES  
DE TABLE

GENÈVE, 9 OCTOBRE 2015

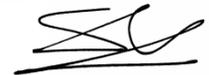
CORRECTIONS AUX TEXTES AUTHENTIQUES ESPAGNOL ET FRANÇAIS DE L'ACCORD <sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, et se référant à la notification dépositaire C.N.142.2017.TREATIES-XIX.49 du 22 mars 2017 par laquelle des corrections ont été proposées aux textes authentiques espagnol et français de l'Accord, communique :

Au 20 juin 2017, date à laquelle la période spécifiée pour la notification d'objections aux corrections proposées a expiré, aucune objection n'a été notifiée au Secrétaire général.

.... En conséquence, le Secrétaire général a effectué les corrections requises aux textes authentiques espagnol et français de l'Accord. Le procès-verbal de rectification correspondant est transmis en annexe.

Le 5 juillet 2017



---

<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.142.2017.TREATIES-XIX.49 du 22 mars 2017 (Proposition de corrections aux textes authentiques espagnol et français de l'Accord et aux copies certifiées conformes).

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse [https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=\\_fr](https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=_fr).

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

INTERNATIONAL AGREEMENT ON OLIVE OIL  
AND TABLE OLIVES, 2015  
ADOPTED AT GENEVA  
ON 9 OCTOBER 2015

ACCORD INTERNATIONAL DE 2015 SUR  
L'HUILE D'OLIVE ET LES OLIVES  
DE TABLE  
ADOPTÉ À GENÈVE LE 9 OCTOBRE 2015

PROCÈS-VERBAL OF RECTIFICATION  
OF THE AGREEMENT

PROCÈS-VERBAL DE RECTIFICATION  
DE L'ACCORD

THE SECRETARY-GENERAL OF THE  
UNITED NATIONS, acting in his  
capacity as depositary of the  
International Agreement on Olive Oil  
and Table Olives, 2015, adopted at  
Geneva on 9 October 2015,

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,  
agissant en sa qualité de  
dépositaire de l'Accord  
international de 2015 sur l'huile  
d'olive et les olives de table,  
adopté à Genève le 9 octobre 2015,

WHEREAS the French and Spanish  
authentic texts of the Agreement  
contain certain errors,

CONSIDÉRANT que les textes  
authentiques espagnol et français de  
l'Accord contiennent certaines  
erreurs,

WHEREAS the corresponding  
proposal of corrections has been  
communicated to all interested  
States by depositary notification  
C.N.142.2017.TREATIES-XIX.49 of  
22 March 2017,

CONSIDÉRANT que la proposition de  
corrections correspondante a été  
communiquée à tous les États  
intéressés par la notification  
dépositaire C.N.142.2017.TREATIES-  
XIX.49 du 22 mars 2017,

WHEREAS by 20 June 2017, the date  
on which the period specified for  
the notification of objection to the  
proposal of corrections expired, no  
objection had been notified,

CONSIDÉRANT qu'au 20 juin 2017,  
date à laquelle le délai spécifié  
pour la notification d'objection aux  
corrections proposées a expiré,  
aucune objection n'a été notifiée,

HAS CAUSED the required  
corrections as indicated in the  
above notification to be effected in  
the French and Spanish authentic  
texts of the Agreement.

A FAIT PROCÉDER aux corrections  
requis aux textes authentiques  
espagnol et français de l'Accord tel  
qu'indiqué dans la notification  
précitée.

IN WITNESS WHEREOF, I,  
Stephen Mathias, Assistant  
Secretary-General in charge of the  
Office of Legal Affairs, have signed  
this Procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, Nous,  
Stephen Mathias, Sous-Secrétaire  
général chargé du Bureau des  
affaires juridiques, avons signé le  
présent procès-verbal.

Done at the Headquarters of the  
United Nations, New York,  
on 5 July 2017.

Fait au Siège de l'Organisation  
des Nations Unies, à New York,  
le 5 juillet 2017.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S Mathias', written over a horizontal line.  
Stephen Mathias